

# l'essentiel

Hors série - Avril 2010

Le journal de la ville de

# Plaisir

**L'avenir**  
se construit  
**pas à pas**





# 0%

d'augmentation  
de vos impôts pour 2010\*

L'Essentiel Plaisir hors-série - Le journal de la Ville de Plaisir - Avril 2010

**Directeur de la publication** Joséphine Kollmannsberger

**Directeur artistique et concepteur** Éric Tournesac

**Maquettiste** Isabelle Esnault

**Journaliste** Sandrine Marchetti

**Photographe** Jorge Ramirez

**Impression** Hawaii communication - RCS / Versailles B450 649 892 00012

**Tirage** 15 000 exemplaires

\* Depuis 2001, la Ville a toujours mis un point d'honneur à maintenir sa fiscalité. Pour la neuvième année consécutive, les différentes taxes communales - taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation et taxe professionnelle - afficheront une stabilité sans faille de + 0%.

# Éditorial

**L**a crise a beau continuer à semer le trouble dans les budgets des collectivités, Plaisir ne se laisse pas intimider. Les finances 2009 avaient déjà démontré notre anticipation à gérer un contexte économique international aussi complexe que délicat, nous poursuivons notre travail. La politique du "dépenser juste et bien" reste plus que jamais ma philosophie, comme cela a toujours été depuis 2001. C'est donc avec autant de prudence mais aussi de sincérité que nous entamons cette nouvelle décennie.

Comme vous le savez, 2010 est marquée par la suppression de la taxe professionnelle. Sans nous inquiéter davantage, cette mesure trouvera compensation égale et n'amputera pas notre budget de recettes fiscales. L'État nous le garantit, tant pour aujourd'hui que pour demain. Aussi, contrairement à ce que d'autres collectivités ont pu annoncer sous couvert de la disparition de la TP, Plaisir n'augmentera pas le taux de ses impôts locaux, pour la dixième année consécutive. Nous ne toucherons donc pas au pouvoir

d'achat de nos administrés, une décision qui se veut honnête à leur égard. Si la prudence reste cependant de rigueur sachez qu'elle ne dispense pas votre ville de tout l'engagement que vous pouvez en attendre. Nous poursuivons alors nos efforts pour la Petite enfance et la création de nouveaux berceaux, pour la rénovation de notre patrimoine ancien mais aussi sportif et scolaire, pour la diffusion et l'accès de la culture... Nous ne baissons pas non plus les bras devant les affres du temps et continuons à travailler à la réfection et à la sécurité de nos routes. Et même si le climat ne nous est pas favorable, n'en doutez pas, votre ville se situe délibérément dans une volonté d'investissements pour que tous, vous puissiez profiter de ses atouts et ses richesses. Nous maintenons ainsi notre détermination à faire de Plaisir une ville en mouvement, un territoire énergique, dans un cadre de vie toujours plus enviable.

Ce nouveau budget s'inscrit donc dans la continuité. Nous profitons de l'impulsion que nous lui donnons chaque année pour faire perdurer notre élan et notre audace. Aujourd'hui, Plaisir a pleinement retrouvé sa place au sein du département. Demain, elle en deviendra l'un de ses moteurs...

*Travaillons ensemble pour une ville d'avenir.*

Joël Regnault



Maire  
de Plaisir

Philibert Adebaye



Maire-adjoint délégué aux  
Finances et aux Marchés



# Plaisir, toujours



## **Quelles sont les orientations budgétaires 2010 ?**

**Joël Regnault :**

Aujourd'hui il n'est plus possible d'avoir des orientations budgétaires sur une année. Au contraire, elles s'équilibrent sur la durée d'un mandat. D'ici la fin 2010, les travaux de l'église Saint-Pierre devraient démarrer, suivis de la réfection de sa place. L'aménagement du centre commercial Plaisir-Sablons devrait s'achever fin 2012 et voir une nouvelle place du Commerce, de nouvelles places de stationnement et un

que nous venons de connaître nous contraignent à investir des centaines de milliers d'euros dans nos voiries. Un argent que l'on ne pourra pas mettre ailleurs, hélas... Voyez, tous ces projets dépassent largement la seule année 2010.

## **La suppression de la TP\* - qui représente près de 8,8 millions d'euros - va-t-elle freiner ces orientations ?**

**J. R. :** Il n'y a pas de raison. Pour 2010, nous avons la garantie de percevoir une compensation relais de l'État d'un montant au moins égal à celui de notre taxe professionnelle. Puis une nouvelle

# 7 questions Joël R

mail depuis l'école Gérard Philippe. En parallèle, le plan de circulation sera révisé pour épargner tout le secteur d'habitations. L'accueil de la Petite enfance avec une crèche à l'Aqueduc et le réaménagement de la place rue de la Gare restent d'actualité. Et puis les durs hivers

compensation se substituera définitivement à la TP.

## **Comment, justement, cette compensation va-t-elle être calculée ?**

**J. R. :** C'est un calcul un peu compliqué pour l'expliquer en détail. Mais pour répondre simplement, cette compensation se basera sur le foncier des entreprises et leur chiffre d'affaire. La nouvelle taxe sera donc plus juste car plus

# dans la course

adaptée au développement de chaque entreprise.

**Alors que de nombreuses collectivités annoncent une augmentation de leurs impôts locaux du fait de la suppression de la TP, il semble audacieux de la part de Plaisir de maintenir sa fiscalité à + 0%, non ?**

**J. R. :** Vous croyez ? Non, sincèrement, ce qui est anormal c'est que des collectivités - Départements, Régions ou Communes - se servent de la suppression de la TP pour jouer sur la peur et en profitent alors pour augmenter leurs impôts. Ils n'ont aucune raison de le faire car tous vont toucher, à l'euro près, au moins l'équivalence du montant de leur TP. Il n'y a donc rien d'audacieux pour

nous à maintenir une fiscalité à +0%. Notre démarche reste honnête envers les Plaisirois.

**Aujourd'hui, le montant de la dette est équivalent à celui du budget. Qu'est-ce que cela signifie pour vous et votre équipe ?**

**J. R. :** Après bien des années et suite à un travail acharné avec mon équipe, on entre aujourd'hui à l'intérieur du compte administratif de la Ville. Dans l'absolu, cela signifie que l'on pourrait rembourser nos dettes en une traite. C'est particulièrement rassurant, d'abord pour nous et les Plaisirois et puis vis-à-vis des autorités, financières notamment. Cela renforce la confiance que l'on peut accorder en notre Ville. Mais c'est encore trop et il nous faut continuer l'effort. La ville n'arrivera à son rythme de croisière que vers les 50 millions d'euros de dette. Et j'espère bien atteindre cet objectif au terme du mandat...

**Comment s'imposer une ligne budgétaire rigoureuse sans freiner une politique d'investissements ?**

**J. R. :** Notre volonté d'investir n'interdit pas toute réflexion. Ce serait mentir que de dire que notre ville pourrait endosser à elle seule certains investissements, surtout si leurs coûts de fonctionnement s'avéraient élever. Je pense à l'exemple d'une piscine sur Plaisir. On ne peut décemment pas protéger le pouvoir d'achat des gens et conserver des prestations de service de qualité constante quand les subventions se tarissent...

**Vous pensez à une intercommunalité ?**

**J. R. :** Bien évidemment. L'échéance 2014 a été posée par le Gouvernement d'avoir des conseillers territoriaux et des intercommunalités. Mon travail est de préparer la ville à un véritable changement de fonctionnement.

\* Taxe Professionnelle

# ons à egnault



## RAPPELS CHRONOLOGIQUES

### De 1991 à 2001

Recours massif à l'emprunt  
Accroissement incontrôlé de l'endettement

### De 1995 à 2001

Augmentation des taux de l'ensemble des impôts locaux  
de +26%

## Début 2001

Passif de  
**78 millions d'euros**

Situation de crise financière  
Menace de mise sous tutelle

### 2001

Élection d'une nouvelle équipe municipale dirigée par Joël Regnault  
La Ville échappe à la mise sous tutelle et prend un nouveau départ grâce à la mise en place d'une nouvelle culture financière.

### 2002

Retour à une épargne nette positive

### 2003

Définition des besoins en équipements et des modes de financement possibles

### 2004

Lancement de projets structurants

### 2005

Début des grands chantiers et pérennisation des nouveautés

### 2006

La bonne gestion de la ville de Plaisir est reconnue et fait école

### 2007

Pause budgétaire placée sous le signe de la continuité

### 2008

La liste de Joël Regnault est réélue dès le premier tour.  
La Municipalité poursuit son travail.

### 2009

La Ville est préparée à la crise. Elle veille au pouvoir d'achat de ses habitants tout en maintenant la qualité de son cadre de vie.

## 2010

**Dettes 60,56\* millions d'euros**  
**Budget 59,91 millions d'euros**

Neuf années de travail et le montant des dettes rejoint celui du budget. Cet équilibre symbolique démontre clairement une capacité à rembourser ses dettes. La ville affiche une bonne santé financière.

\* Au 31/12/10

# Coup de projecteur

À l'heure où la question des dettes des collectivités fait la une d'actualité, Phillibert Adebaye est adjoint délégué aux Finances mais avant d'être Commissaire aux comptes. Il répond à nos questions sur la dette

**Essentiel : La ville est mise en cause dans le numéro de Capital de février et attaquée par l'Opposition sur le sujet. Qu'en pensez-vous ?**

**Phillibert Adebaye :** La France est un pays de droit qui dispose d'organes officiels de mise en cause de la gestion des communes. Aujourd'hui, ni la Chambre régionale des comptes, ni la Préfecture et ni la Trésorerie générale n'ont émis un quelconque avis désapprouvé sur les finances de la ville dont ils sont en permanence informés. Malgré tout, le "4<sup>e</sup> pouvoir" se fait magistrat et accuse la ville de potentiels sinistres futurs ? C'est un procès d'intentions puisqu'aucun gaspillage n'a été commis depuis 2001. Ce que je vois c'est qu'on a cherché à blesser une personnalité, mais surtout un homme et sa famille. Quelles que soient les opinions de chacun, on ne gagne rien à agir de la sorte. Quant à l'Opposition, je ne crois pas qu'elle puisse s'associer à de telles mœurs. Elle fait de la politique politicienne se cachant derrière un magazine peu sérieux. Dès lors que les propos de *Capital* ne sont justifiés ni sur le fond ni sur la forme, leurs attaques ne tiennent pas plus...

**E. : Alors, les Plaisirois ont-ils des raisons d'être inquiets de la dette de la ville ?**

**PA :** Les Plaisirois ont eu raison d'avoir peur de la dette de leur ville. Mais cette inquiétude, ce n'est pas aujourd'hui qu'elle doit se manifester. Elle aurait dû les effrayer en 2001, quand l'endettement global était de 78 millions d'euros. À cette époque, la ville avait une épargne négative depuis 10 ans c'est-à-dire aucun moyen

concret de la rembourser malgré une augmentation d'impôt de 26%, et était menacée de mise sous tutelle. Lorsqu'on parle de la dette, on évalue d'abord la situation financière globale dont la dette n'est qu'une composante. Aujourd'hui, même si la dette existe, la ville dispose de capacité financière, d'une épargne nette positive pour la rembourser. Faisons un calcul simple. De 2001 à 2009, la ville a investi 83 millions d'euros dans ses projets. Nous avons aussi ramené sa dette à 62 millions d'euros tout en présentant une épargne positive moyenne de 3,5 millions d'euros chaque année. Cela veut dire que la ville a donc disposé de près de 100 millions d'euros de ressources...

**E. : Et qu'elle aurait donc pu rembourser sa dette d'une traite...**

**PA :** Exactement. Il eut suffi d'affecter cette enveloppe de façon différente. Le problème de Plaisir n'est donc pas celui de sa dette mais de stratégie. La ville a préféré n'en rembourser qu'une partie pour pouvoir investir dans des projets que tous apprécient aujourd'hui. Une telle attitude n'est pas vraiment le choix de quelqu'un d'inquiet. Au surplus, si nous avions été réellement inquiets, nous aurions cherché des ressources supplémentaires en prélevant plus d'impôts locaux sur les habitants. Or, ce n'est pas le cas puisqu'ils n'ont pas augmenté depuis 2001.

**E. : La situation financière de la ville est donc bonne.**

**PA :** Elle est bonne parce qu'aujourd'hui elle n'est plus imposée mais résulte d'une démarche de maîtrise de la ville. On est dans une situation éco-

# ir sur la dette

es journaux, il convient de faire le point sur le cas de la Ville.  
t tout expert comptable, expert en Haute finance et  
te de la commune.



nomique complexe, certes. Mais la stratégie financière se construit dans un cadre global et techniquement, Plaisir n'a pas de problème financier. Actuellement, rien n'interdit à la ville d'investir tout en baissant sa dette. Mais qui peut se porter garant ou parier sur la qualité ou la pertinence des choix des élus futurs ? Tout est question de capacité à gérer raisonnablement les finances publiques et naturellement de hiérarchisation de besoins à satisfaire.

**E. : Vous avez fait le choix de mixer des emprunts à taux fixe et des emprunts à taux variable. Pourquoi ?**

**PA :** En 2001, la ville a choisi des produits structurés car elle n'avait pas les moyens de faire autrement. Ce choix de taux fixes entraînant un surcoût de 1,5 millions d'euros chaque année, on aurait été obligés d'augmenter les impôts de 6 à 7 % pour les financer, sans pour autant apporter au bien-être général des habitants. Aujourd'hui, le mixe taux fixe-taux variable est d'usage dans la plupart des collectivités. Les produits financiers qui sont aujourd'hui interdits, c'est-à-dire comportant des risques excessifs, sont absents à Plaisir. D'ailleurs, la Charte Gisler de décembre 2009, entre autres aspects positifs, impose désormais aux banquiers de ne pas proposer de produits à risques aux collectivités... La démarche de la ville se situe ainsi dans la ligne des recommandations de l'État et de la Cour des Comptes, au vu notamment du rapport de la Cour de février 2010. Et puis, la ville ayant recours aux produits structurés depuis 2002, cette question a naturellement fait l'objet de discussion et d'évaluation du magistrat instructeur qui n'a émis aucune remarque lors de son contrôle. Nous avons donc une totale transparence sur tous ces produits et nous nous sommes maintenus dans une approche cohérente raisonnable. Dans la revue française *Risques* de décembre 2009, Nicole El Karoui déclare "[qu']utiliser l'innovation financière (ndlr : produits structurés) est une bonne chose dans la mesure où le risque ne comporte pas d'utilisation excessive". On s'est donc servis des taux variables tout en respectant les règles de finances classiques. Mais à Plaisir, il n'y a rien d'irréversible...

## Droit de réponse au magazine *Capital*

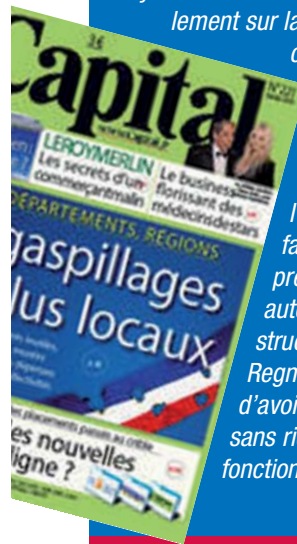
Dans son n°221 de février 2010, la revue *Capital* a publié un article intitulé "Les emprunts à risque signés avec légèreté s'accumulent" où il fait mention de la ville de Plaisir et du Maire Joël Regnault, sous ses termes :

"(...) la plupart des élus ont signé ces contrats sans rien comprendre à leur fonctionnement. C'est vraisemblablement le cas de Joël Regnault, le maire de Plaisir (...)", "61,7 millions d'euros d'emprunts "structurés". Explosif : ces emprunts sont indexés sur le dollar et le yen, avec un risque important à cause de taux d'intérêts non plafonnés".

Cet article, truffé d'erreurs et de contre-vérités, a été rédigé sans aucune consultation de la Mairie et appelle certaines rectifications. Le Maire a donc adressé au journal un droit de réponse conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la Presse :

"À Plaisir dans les Yvelines, le montant des emprunts structurés est de 60,6 millions (et non 61,7, dont seulement 17,3 % sont indexés intégralement sur le yen et le dollar et non 100 % et seulement sur la période 2016-2027,

ce qui rend la dette et les emprunts structurés beaucoup moins "explosifs" qu'évoqué dans l'article précité. De fait, eu égard aux précautions prises autour de ces emprunts structurés, le Maire Joël Regnault ne peut être taxé d'avoir signé des contrats sans rien comprendre à leur fonctionnement."



▶ LE MAGAZINE *CAPITAL* A RÉPONDU POSITIVEMENT À LA DEMANDE DE DROIT DE RÉPONSE.

LE DROIT DE RÉPONSE PARAÎTRA DANS LE MAGAZINE D'AVRIL N° 223.

# Un budget pour tous Budget 2010

## Petite enfance 2 418 330 €\*

Cela reste la priorité majeure de ce mandat. Parce que l'accueil des tout petits est essentiel au cadre et à la qualité de vie des familles, la ville a développé son offre en matière de garde d'enfants. Ainsi, elle a investi dans plus d'une trentaine de places dans les crèches collectives de Thiverval-Grignon et Élancourt, avant d'envisager de construire sa propre structure de 60 berceaux sur le quartier de l'Aqueduc, à partir de 2011. Parallèlement à ces services, Plaisir compte 71 assistantes maternelles et 185 autres qui dépendent de la PMI.

### Le + Ville :

Début 2011, la halte-garderie Flora Tristan rouvrira avec 20 places d'accueil. Avec Les P'tits Bouts au Valibout, la Ville se dote ainsi de 45 places pour l'accueil.

\* Frais de personnel assistantes maternelles compris

## Enseignement 3 341 806 €



Le devoir de la ville est d'offrir à ses jeunes des conditions d'éducation optimales pour les accompagner dans leur apprentissage. Sécurisation des abords des écoles, équipement en matériel éducatif tel que les TNI et les ordinateurs, études surveillées, accompagnement éducatif, soutien scolaire et stages, prévention routière et activités extra scolaires... Autant d'actions et de services en faveur de vos enfants.

### Le + Ville :

Chaque année, le patrimoine scolaire est rénové, par tranche.

## Réussite éducative 180 446 €



Une école offrant les mêmes chances à tous les enfants, voilà la mission du dispositif de la Réussite éducative. Il s'adresse aux jeunes de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité à l'école. Ciblent le public du Réseau de Réussite Scolaire, près de 1000 enfants du secteur du Valibout peuvent être concernés. Ce dispositif présente trois grandes actions en place depuis deux ans : l'aide au travail, la médiation école-familles et l'accompagnement des enfants non francophones.

### Le + Ville :

Une Maison de la Réussite éducative, la première du département.

## Cohésion sociale (cucs) 332 089 €



Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale prévoit la mise en œuvre d'un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers prioritaires. Après cinq ans de combat, la Ville est parvenue à enclencher la rénovation du quartier du Valibout. La métamorphose est donc en marche pour offrir à ses habitants un cadre de vie plus respectable. La première phase des travaux doit démarrer début 2011, pour une durée de 15 mois.

### Le + Ville :

Un médiateur "Vie sociale" et un médiateur "Emploi" accompagnent les habitants du quartier.

# + 11,4 millions d'euros pour le bien-vivre de tous les Plaisirois

## Famille et social 1 650 634 €



À travers son CCAS, la ville répond aux familles en matière d'aides sociales et de logement. Elle organise aussi de nombreuses animations dans les quartiers ainsi que des sorties de vacances d'été, à travers ces centres sociaux.

La ville assure également le service de maintien et d'aide à domicile.

### Le + Ville :

Un véhicule pour les personnes handicapées assure le service d'aide à la mobilité.

## Famille et loisirs 2 574 903 €



Le cadre de vie d'une ville et le bien-être de ses habitants passent aussi par la variété et la qualité des loisirs. À Plaisir, la culture et le sport y répondent par une diversité d'offres qui satisfait tous les goûts et tous les âges.

### Le + Ville :

Mon petit théâtre à moi propose un spectacle chaque mois au jeune public, dès 3 ans.

## Associations 767 737 €



Le dynamisme de la ville s'évalue également par la richesse de son tissu associatif. Avec près d'une centaine d'associations de tous domaines, Plaisir offre à ses habitants une belle diversité d'activités. Pour encourager leurs engagements, leur créativité et leurs performances, la ville soutient ses associations sous forme de subventions annuelles et met à leur disposition les structures municipales. Elle organise également un Forum des associations, début septembre.

### Le + Ville :

La Ville a augmenté ses subventions de 10%.

## Seniors 106 550 €



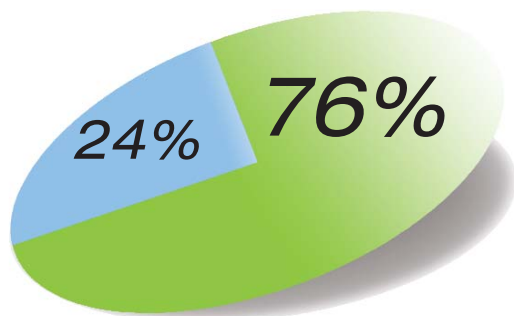
Tout au long de l'année, la Maison Rousseau propose de nombreuses activités et sorties aux Seniors. Elle organise également des voyages. En octobre, ils partiront pour une croisière fluviale au Portugal, dans la vallée du Douro.

### Le + Ville :

Le repas de Noël et la traditionnelle galette sont de belles occasions pour les Seniors se retrouver. Ces événements sont suivis d'un bal très apprécié.

# Les dépenses

Budget 2010



Le budget de Plaisir pour 2010 s'élève à 59,91 millions d'euros et se décompose à 76% en dépenses de fonctionnement (45 568 665 €) et à 24% en dépenses d'investissement (14 341 939 €).

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**45 568 665 €**

VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**1 236 231 €**

DOTATIONS AMORTISSEMENTS, PROVISIONS

**988 221 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

**634 900 €**

CHARGES FINANCIÈRES

**2 220 000 €**

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

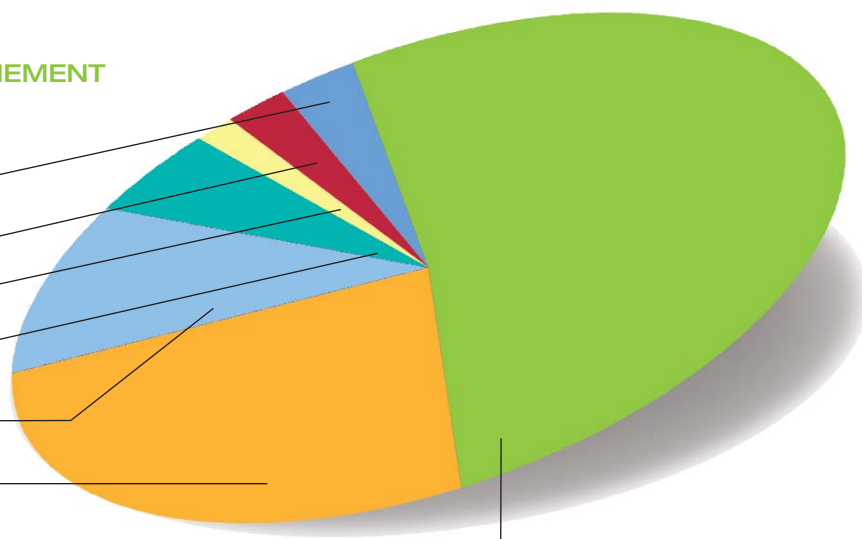
**4 757 563 €**

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

**12 193 400 €**

CHARGES DE PERSONNEL

**23 538 350 €**



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**14 341 939 €**

IMMOBILISATIONS EN COURS

**4 940 000 €**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**1 024 659 €**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

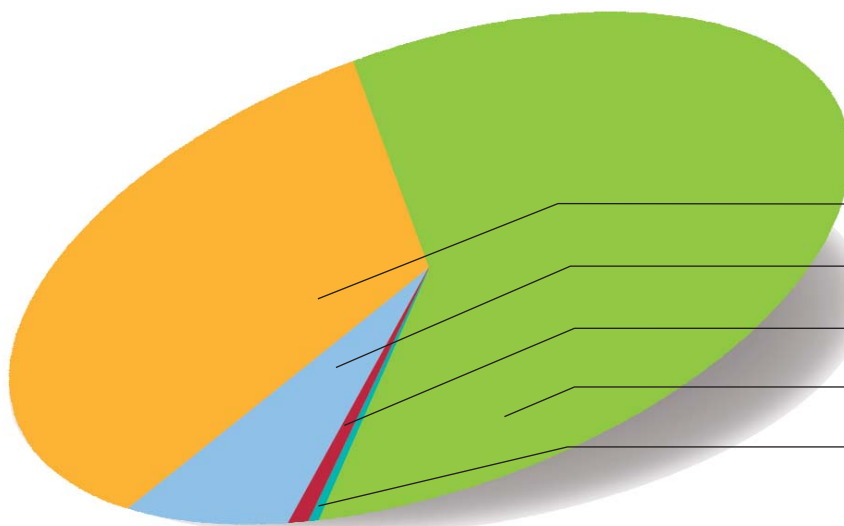
**121 700 €**

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS

**8 227 000 €**

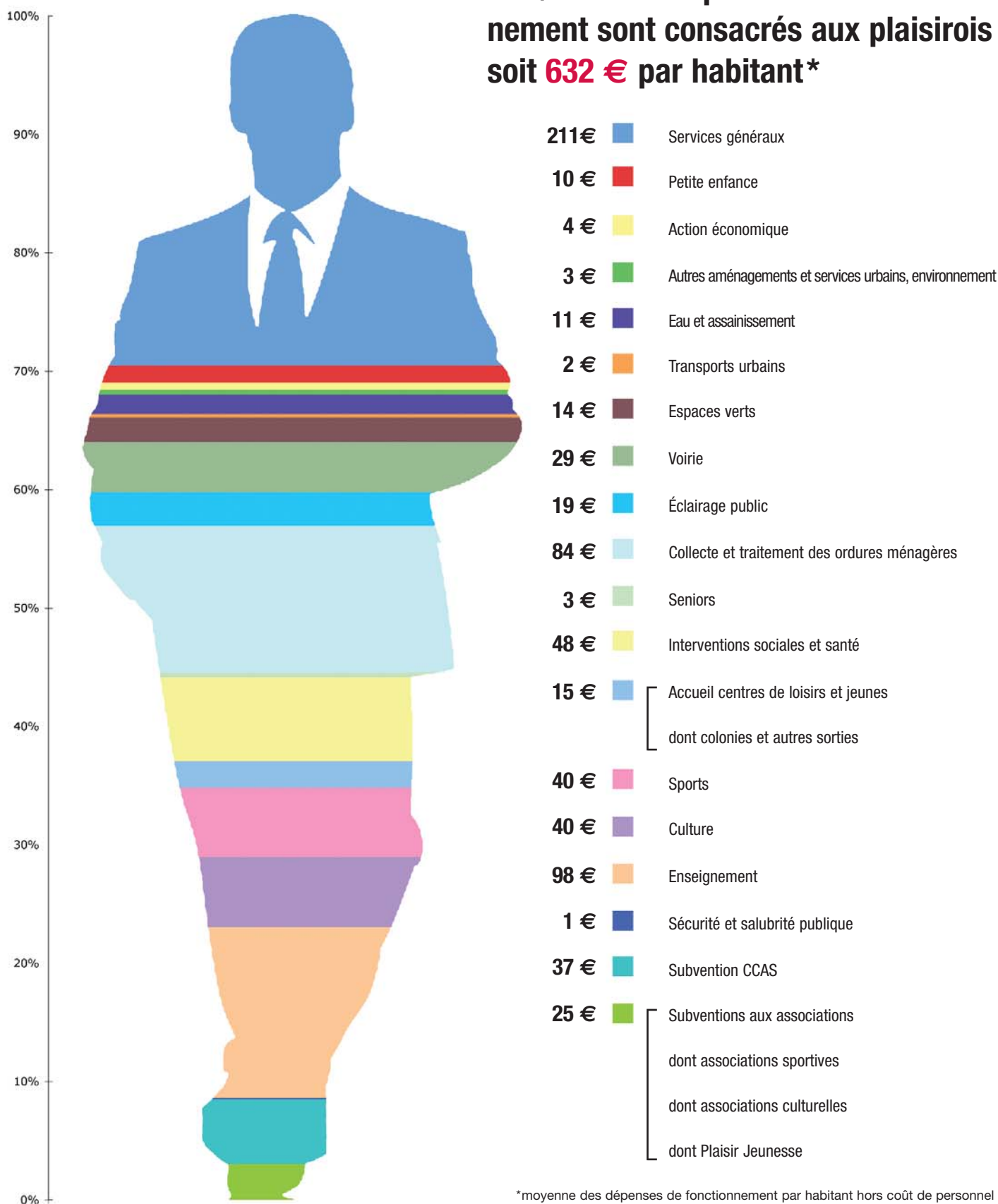
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES

**28 580 €**



Définitions des termes, voir lexique page 19

# 100% de nos dépenses de fonctionnement sont consacrés aux plaisirois soit **632 €** par habitant\*

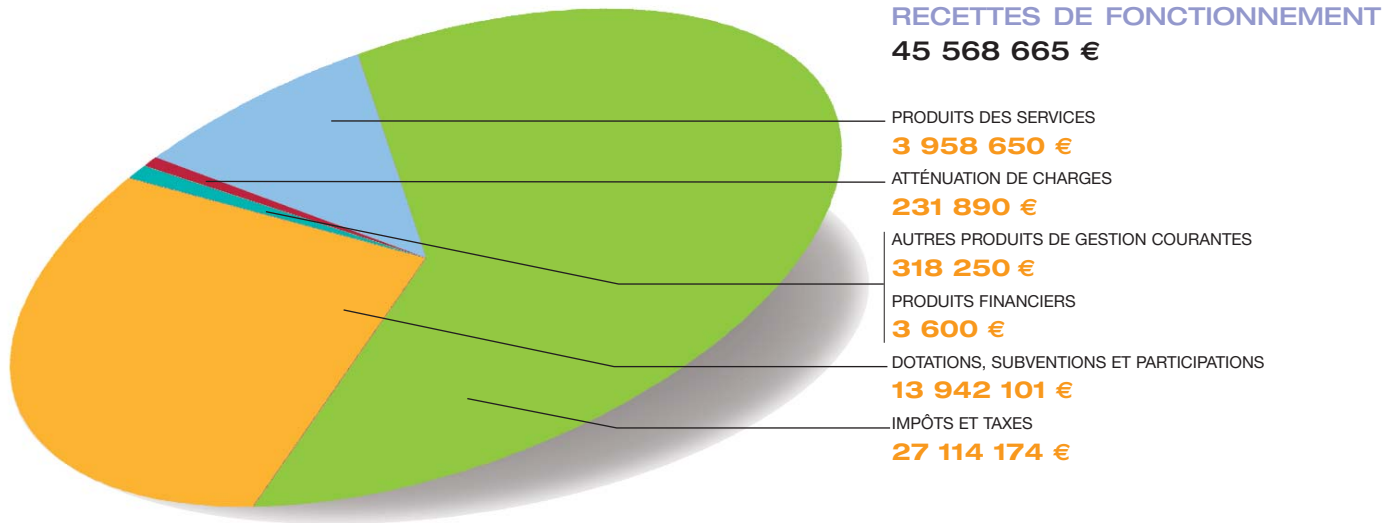
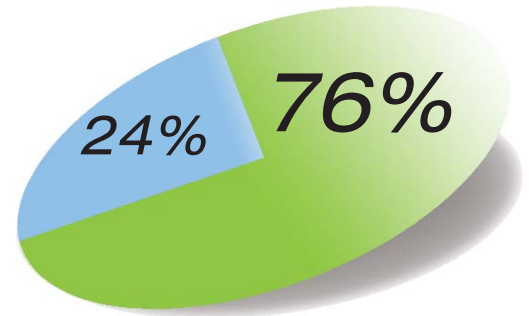


\*moyenne des dépenses de fonctionnement par habitant hors coût de personnel

# Les recettes

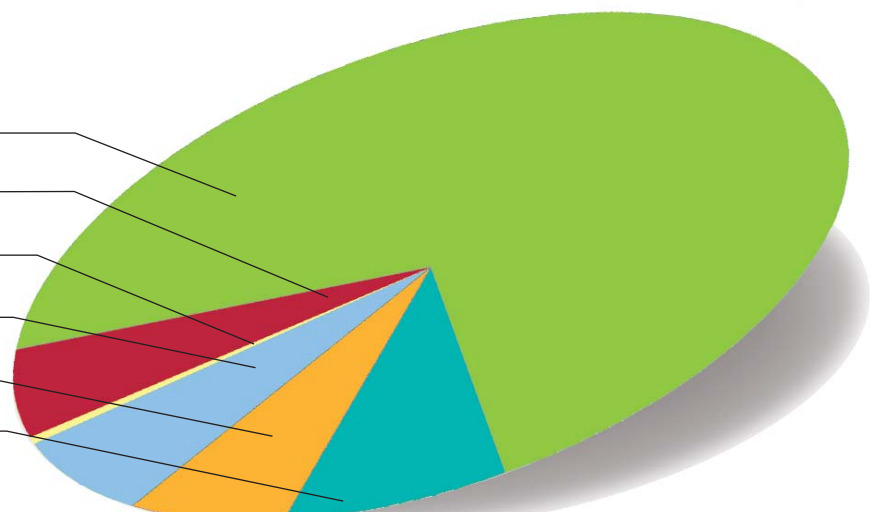
Budget 2010

Depuis 2001, la Ville a adopté un principe comptable simple : on ne dépense pas plus que nos recettes. Cette gestion de "bon père de famille" a montré toute sa réussite dans les années passées. Ainsi, les recettes de Plaisir pour 2010 trouvent l'équilibre à 59,91 millions d'euros et se décomposent à 76% en recettes de fonctionnement (45 568 665 €) et à 24% en recettes d'investissement (14 341 939 €).



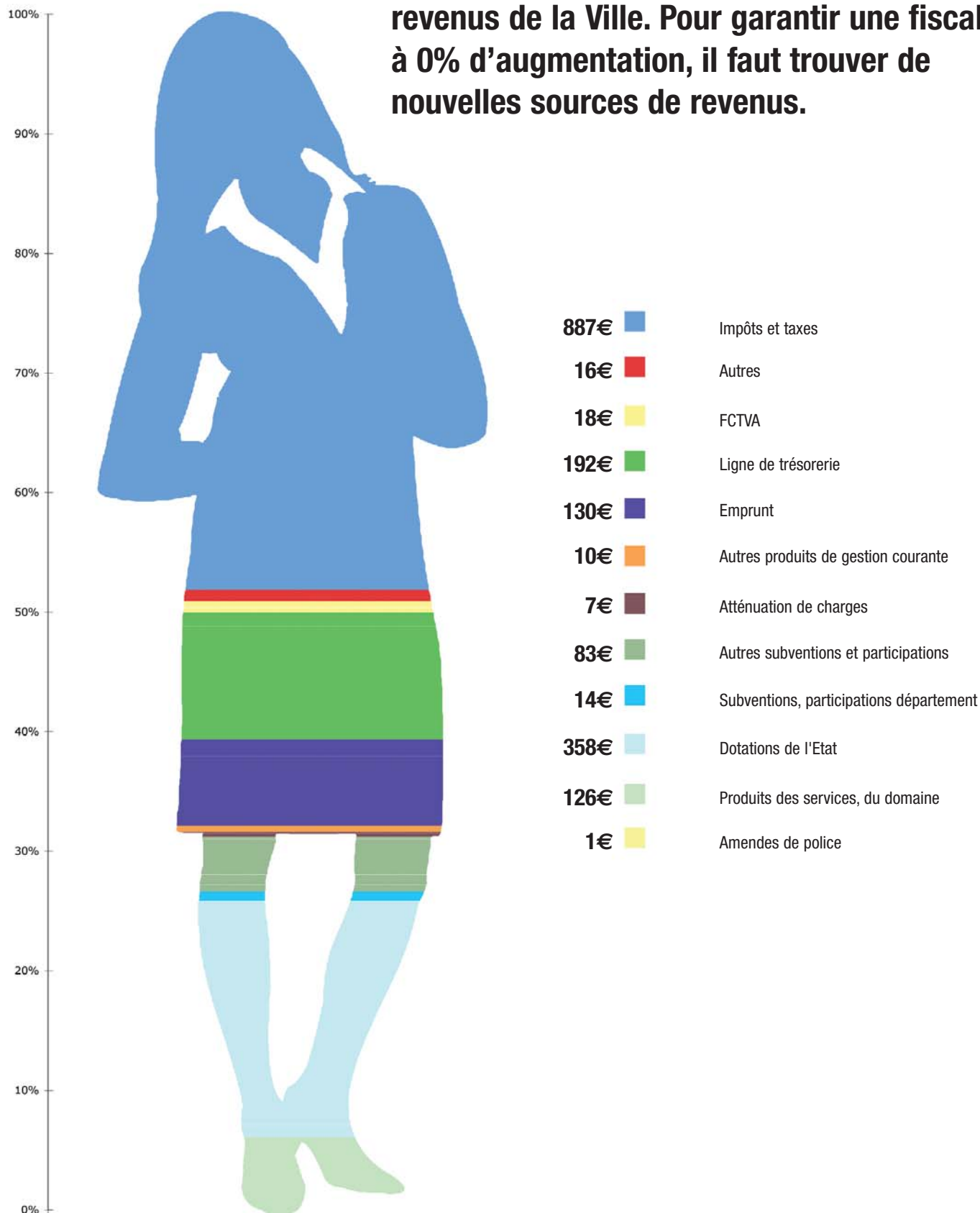
**RECETTES D'INVESTISSEMENT**  
**14 341 939 €**

| Composant                                | Montant (€)  |
|--|--------------|
| EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES            | 10 080 000 € |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT             | 948 670 €    |
| AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES       | 24 980 €     |
| DOTATIONS ET FONDS PROPRES               | 1 063 837 €  |
| DOTATIONS AMORTISSEMENTS, PROVISIONS     | 988 221 €    |
| VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 1 236 231 €  |



Définitions des termes, voir lexique page 19

## Vos impôts représentent moins de 50% des revenus de la Ville. Pour garantir une fiscalité à 0% d'augmentation, il faut trouver de nouvelles sources de revenus.



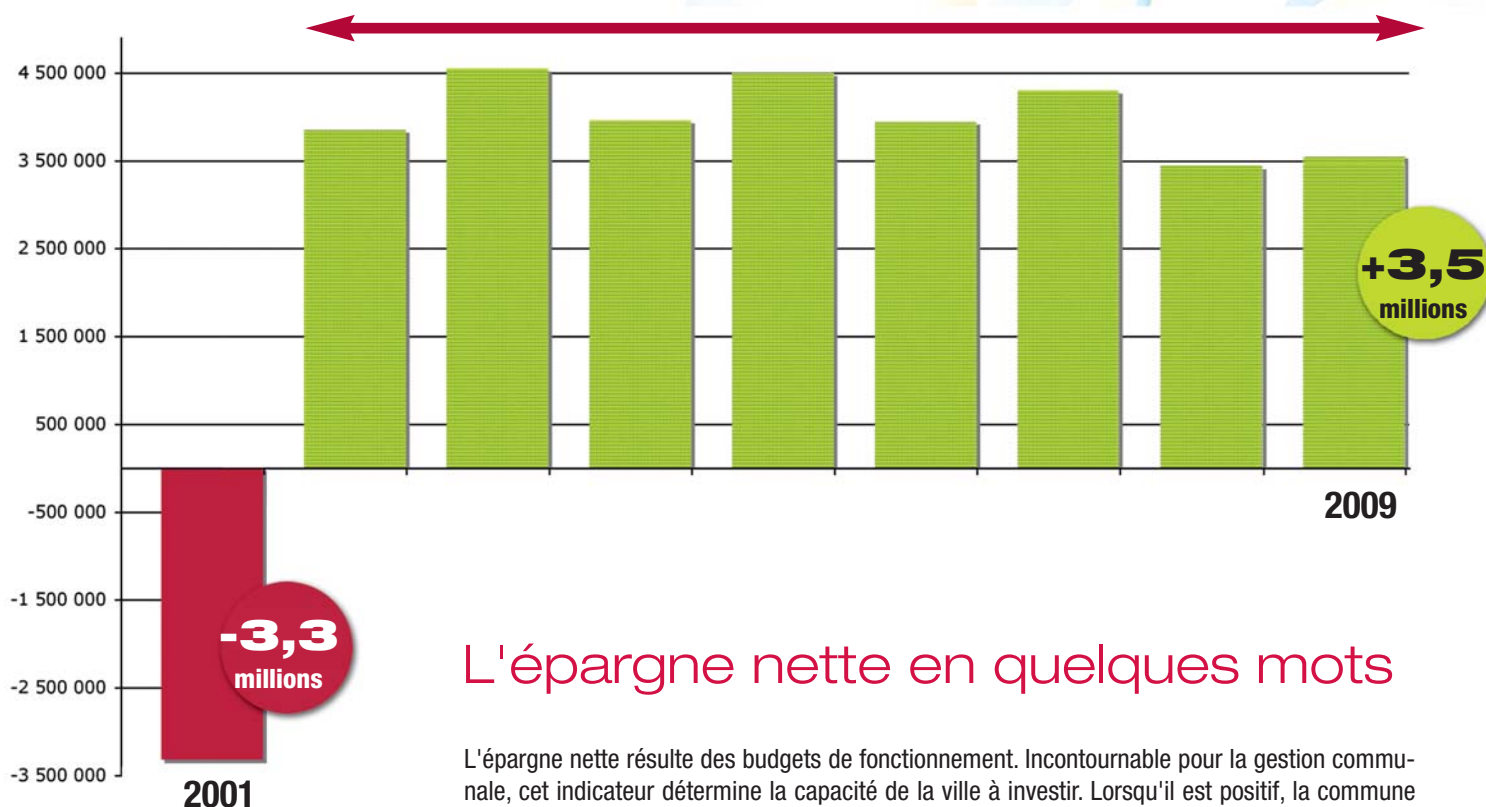
# Les indicateurs

Budget 2010

Épargne nette,  
**restons positifs !**



De 2002 à 2009, 32 084 574 € d'épargne nette positive



## L'épargne nette en quelques mots

L'épargne nette résulte des budgets de fonctionnement. Incontournable pour la gestion communale, cet indicateur détermine la capacité de la ville à investir. Lorsqu'il est positif, la commune assure un autofinancement. On parle alors d'épargne nette positive dont le niveau mesure l'ensemble des financements des projets.

En parallèle, une épargne nette positive témoigne de la bonne santé financière de la ville, garantissant sa capacité à se désendetter.

Calcul de l'épargne nette

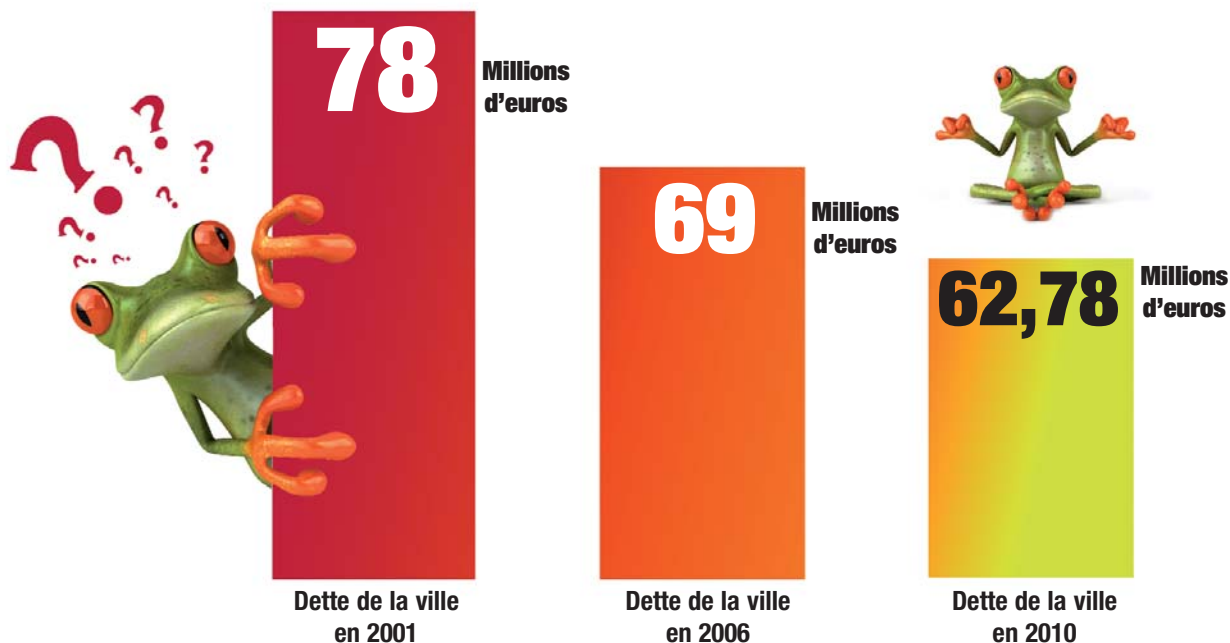
Épargne nette = Recettes fonctionnement - Dépenses fonctionnement - Remboursement des Emprunts (intérêts & capital)

# Savoir gérer sa dette rend **plus zen** !



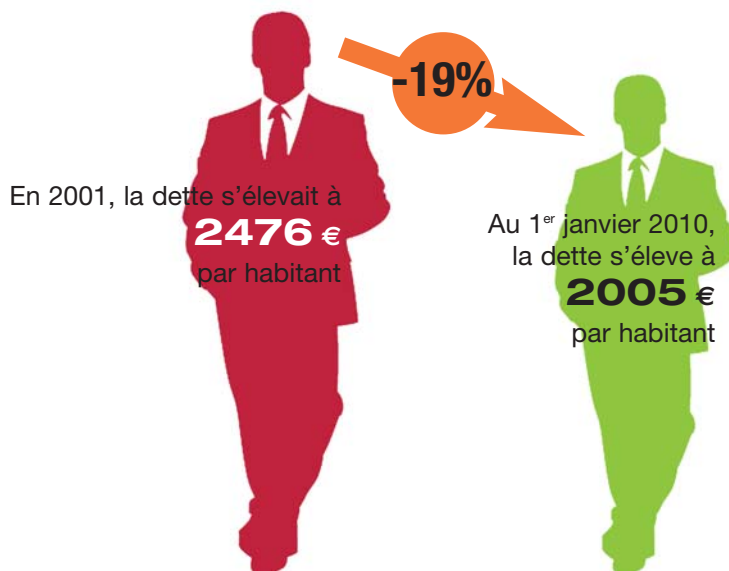
De 2002 à aujourd'hui nous avons réduit la dette de **15,22** millions d'euros

Joël REGNAULT



## C'est quoi gérer une dette ?

Gérer le coût de la dette revient à négocier les taux de remboursement des emprunts et à réduire son capital c'est-à-dire à la rembourser par anticipation. En 2008, la municipalité a eu le nez fin et a su revoir ses taux d'emprunt au bon moment, avant que la crise ne se fasse sentir. La ville a ainsi révisé la durée de la dette et renégocié le taux variable de l'emprunt par un taux fixe sécurisé plus bas. Cette gestion active permet notamment de dégager une épargne nette positive mais aussi et surtout, de laisser un champ de manœuvre pour le fonctionnement et les projets de la commune.



# Les impôts locaux

Budget 2010

Ne pas augmenter les impôts locaux est un fait suffisamment rare pour être souligné. Dans les Yvelines, Plaisir peut se targuer d'une stabilité fiscale exemplaire.

Depuis neuf ans, la ville témoigne d'une gestion financière aussi prudente qu'efficace, toujours solidaire du pouvoir d'achat de ses habitants. Ni la crise - qui s'incruste dans le paysage économique mondial - ni la suppression de la taxe professionnelle - qui affole pourtant bien des collectivités - n'auront raison du budget des Plaisirois.

Taxe d'habitation ou taxe foncière, en 2010 les taux de la commune affichent toujours + 0%

## Savoir lire sa taxe d'habitation ci-contre

1

La taxe d'habitation est un des impôts locaux. Elle n'est pas destinée à alimenter uniquement le budget communal mais également du Département et des intercommunalités.

2

L'État décide des bases d'imposition de la taxe d'habitation. La valeur locative sert au calcul de l'impôt. Elle est fixée par l'État sur des bases arrêtées en 1970. Elle prend en considération la taille, l'état et la situation du logement dans la ville. Elle est réévaluée tous les ans par le Parlement.

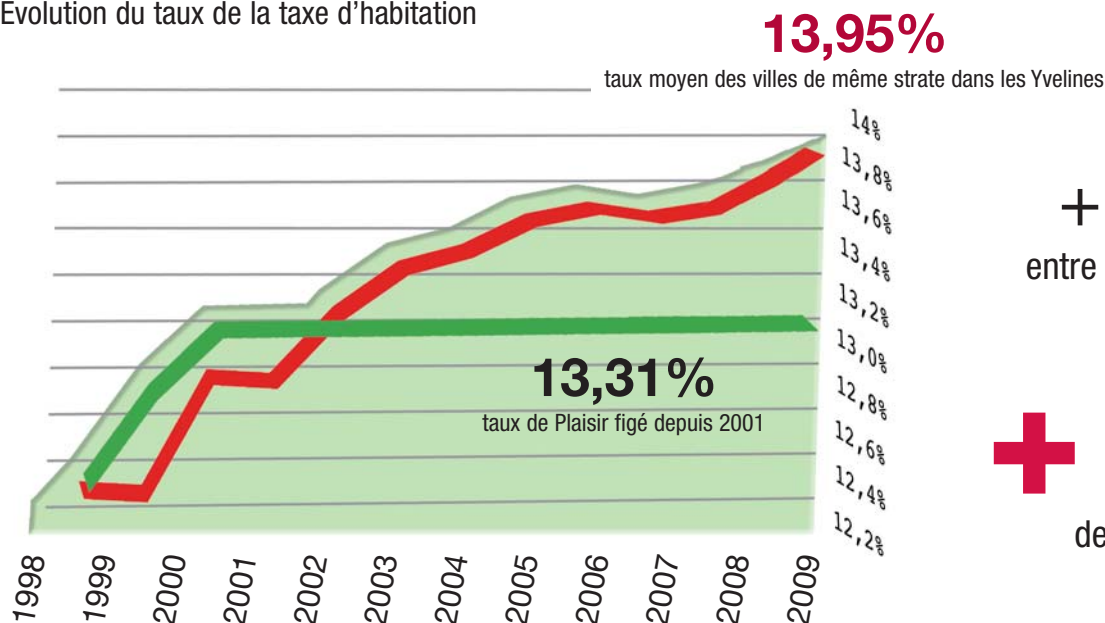
3

Le Conseil municipal décide des taux d'abattements pratiqués sur la commune. La Ville de Plaisir a voté les taux d'abattement maximums autorisés. Ils dépendent de la situation familiale.

4

Les taux sont votés par le Conseil municipal de Plaisir. Leur stagnation depuis 2001 traduit la volonté de la Municipalité de stabiliser la fiscalité.

### Évolution du taux de la taxe d'habitation



+ 26 %  
entre 1995 et 2000

+ 0%  
depuis 2001

# AVIS D'IMPOSITION TAXE D'HABITATION

votee et perçue par la commune, le département  
et divers organismes



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

## REDEVANCE AUDIOVISUELLE

votee par le Parlement et versée aux entreprises  
de l'audiovisuel public

### 2009

TRES. PLAISIR  
5 RUE DES FRERES LUMIERE BP 18  
78375 PLAISIR CEDEX



| OCCUPANT(S) |             |        |                |             |
|-------------|-------------|--------|----------------|-------------|
| Identifiant | Désignation | Nature | Revenu (RFR) ⑩ | Parts-année |
|             | M OU MME    | S      | 50961          | 2,50 8      |

### TAXE D'HABITATION 2009 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

| Éléments de calcul                           | Commune                                       | Syndicat de communes | Inter-communauté | Département    | Taxe spéciale d'équipement     |                        |
|--|---|----------------------|------------------|----------------|--------------------------------|------------------------|
| Valeur locative brute ①                      | 5096  | 5096                 |                  |                | 5096                           |                        |
| Valeur locative moyenne                      | 4921  | 4921                 |                  |                | 5169                           |                        |
| ABATTEMENTS<br>②                             | • Général à la base ③                         | 10 %                 |                  |                |                                |                        |
|  | • Personne(s) à charge                        | 492                  | 492              |                | 775                            |                        |
|  | - Par personne rang 1 ou 2 pour 1 personne(s) | 15 %                 |                  | 10 %           |                                |                        |
|  | - Par personne rang 3 ou + pour personne(s)   | 738                  | 738              | 517            | 517                            |                        |
|  | • Spécial à la base                           | 20 %                 |                  | 25 %           |                                |                        |
| • Spécial handicapé                          | %   |                      | %                | %              |                                |                        |
| Base nette d'imposition ③                    | 3866  | 3866                 |                  | 3804           | 3804                           |                        |
| Taux d'imposition 2009                       | 13,31 %                                       |                      | %                | 4,8 %          | 0,171 %                        |                        |
| Cotisations 2009 ④                           | 515   |                      |                  | 183            | 7                              | 724                    |
| Rappel taux d'imposition 2008                | 13,31 %                                       |                      | %                | 4,8 %          | 0,106 %                        |                        |
| Rappel cotisations 2008                      | 503   |                      |                  | 179            | 4                              |                        |
| Variation en valeur ①                        | +12   |                      |                  | +4             | +3                             |                        |
| Variation en pourcentage                     | +2,39 %                                       |                      | %                | +2,23 %        | +75 %                          |                        |
| Abattements de référence 2003/2009 ⑤         | Commune                                       | S                    |                  |                | TSE                            |                        |
| • Général à la base                          |   |                      |                  |                |                                |                        |
| • Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)     |   |                      |                  |                |                                |                        |
| • Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)     |   |                      |                  |                |                                |                        |
| • Spécial à la base                          |   |                      |                  |                |                                |                        |
| ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2008 ET 2009 |   |                      |                  |                | Frais de gestion ⑥             | + 32                   |
|  | ANNÉE 2008                                    | ANNÉE 2009           | En valeur        | En pourcentage | Prélèvement pour base élevée ① |                        |
| (a) Cotisations                              | 737   | 756                  | +19              | +2,58 %        | Plafonnement selon le revenu ⑦ |                        |
| (b) Allègements                              |   |                      |                  | %              |                                |                        |
| (c) = (a) - (b) Somme à payer                | 737   | 756                  | +19              | +2,58 %        |                                |                        |
| LOCAUX TAXES : NOMBRE 01 REGIME P            |   |                      |                  |                |                                |                        |
| Taux global 2000                             | Identifiant                                   | Nature               | DF               | AFF            | VL revalorisée                 | Montant de votre impôt |
| 18,62 %                                      | 4900360107F                                   | APPARTEMENT          |                  | H              | 5096                           | xxx                    |
| Cotisation référence 2003 ⑧                  |   |                      |                  |                |                                |                        |

**Important à savoir**  
Il prélève pour financer le syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers.

**Important à savoir**  
Stabilisation des taux de 2001 à 2009

**Important à savoir**  
L'État qui prélève les impôts pour le compte de la commune en garde une partie pour ses frais.

MONTANT DE LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE DUE EN 2009

xxx

Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision

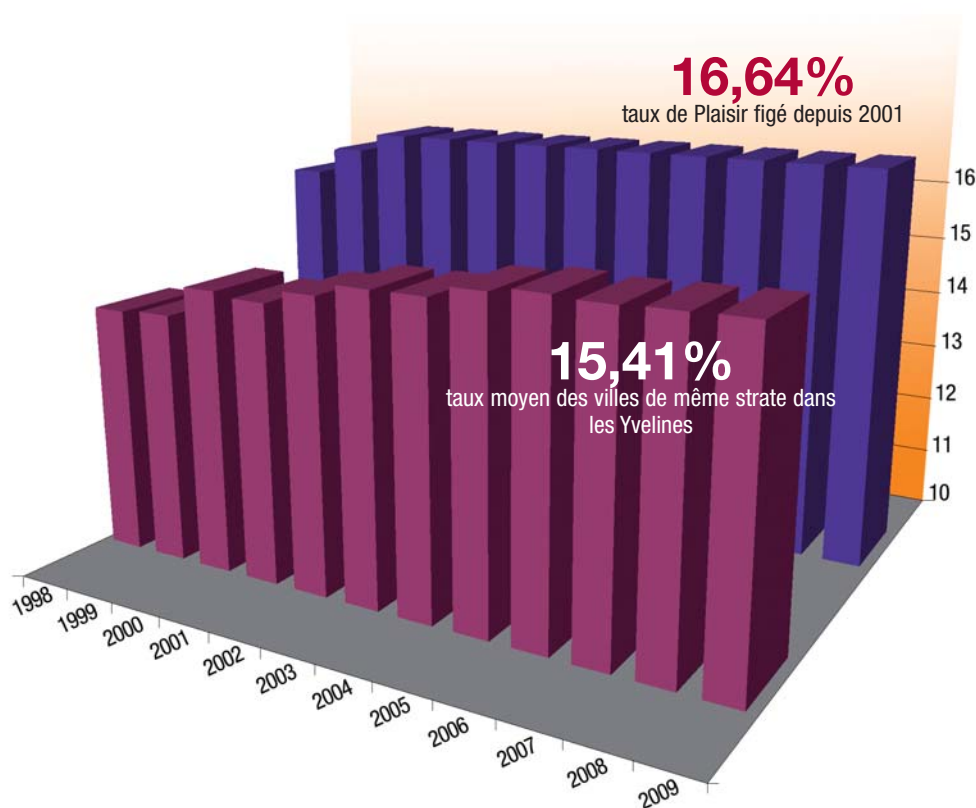
# La taxe foncière

Budget 2010

## Savoir lire sa taxe foncière

**+ 0%** depuis 2001  
pour la part Ville

| TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS |            |         |                      |                   |             |        |                              |          |                          |                       |
|--|------------|---------|----------------------|-------------------|-------------|--------|------------------------------|----------|--------------------------|-----------------------|
| Département : 780 YVELINES Commune : 490 A PLAISIR |            |         |                      |                   |             |        |                              |          |                          |                       |
|  |            | Commune | Syndicat de communes | Inter-communalité | Département | Région | Taxe spéciale d'équipement ④ |          | Taxe ordures ménagères ① | TOTAL des cotisations |
|  | Taux 2008  | 16,64 % | 0,671 %              | %                 | 4,60 %      | 1,27 % | %                            | 0,0992 % | 6,22 %                   |                       |
|  | Taux 2009  | 16,64 % | 0,628 %              | %                 | 4,60 %      | 1,27 % | %                            | 0,191 %  | 6,22 %                   |                       |
| és bâties  | Adresse    |         |                      |                   |             |        |                              |          |                          |                       |
|  | Base       | 2548    | 2548                 |                   | 2548        | 2548   |                              | 2548     | 2548                     |                       |
|  | Cotisation | 424     | 16                   |                   | 117         | 32     |                              | 5        | 158                      | 752                   |
|  | Adresse    |         |                      |                   |             |        |                              |          |                          |                       |



COMME LA TAXE D'HABITATION, LES TAXES FONCIÈRES NE SONT PAS SEULEMENT DESTINÉES À ALIMENTER LE BUDGET COMMUNAL MAIS AUSSI CELUI DU DÉPARTEMENT, DE LA RÉGION ET DES INTERCOMMUNALITÉS.

# Lexique

## ASSIETTE FISCALE :

Ensemble des éléments à prendre en compte pour le calcul d'une imposition. Par exemple, pour l'impôt sur le revenu, c'est la somme des revenus et bénéfiques imposables.

## ATTÉNUATION DE CHARGES :

Essentiellement, remboursements sur rémunérations et charges de personnel.

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

Redevances pour concessions, brevets et licences, indemnités, frais de mission et de formation des élus, pertes sur créances irrécouvrables, contingents et participations, subventions versées.

## AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

Créances pour avances en garantie d'emprunt et diverses créances.

## AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :

Ils comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine de la collectivité (revenus des immeubles, redevances pour défaut de branchement à l'égout, versées par les fermiers et concessionnaires...).

## CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL :

Achats d'approvisionnements et de marchandises (matières premières, combustibles, produits d'entretien, fournitures administratives, scolaires, alimentation, eau, énergie, électricité...) et de services extérieurs (prestations de services avec des entreprises, locations, charges locatives, entretien et réparations, assurances, frais de communication, postaux et de télécommunications, honoraires...).

## CHARGES DE PERSONNEL :

Rémunérations et charges du personnel municipal.

## CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Intérêts moratoires et pénalités sur marchés, amendes fiscales et pénales, bourses et prix, subventions aux budgets annexes, aux régies, fermiers, concessionnaires, valeurs comptables des immobilisations cédées.

## CHARGES FINANCIÈRES :

Intérêts des emprunts, pertes de change...

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Dépenses des opérations non répétitives qui se traduisent par une modification appréciable de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité.

## DOTATIONS AMORTISSEMENTS, PROVISIONS :

Amortissements pour dépréciation des valeurs des biens meubles, des biens immeubles productifs de revenus et des immobilisations incorporelles. Le provisionnement est une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou d'étaler une charge.

## DOTATIONS ET FONDS PROPRES :

Attributions du fonds de compensation pour la T.V.A., taxe locale d'équipement, dons et legs en capital, réserves...

## DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

Dotations diverses versées par l'État, subventions et participations de la région, du département, des communes et autres organismes.

## EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS :

Emprunts nécessaires au financement des dépenses d'investissement.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Biens et valeurs sur lesquelles s'exerce un droit de propriété, tels que les terrains, constructions, installations techniques, matériel et outillage.

## IMMOBILISATIONS EN COURS :

Valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice budgétaire.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Biens et valeurs non matérialisables destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité (frais d'études, de recherche, de développement, d'insertion, subventions d'équipement versées, concessions, marques, logiciels...).

## IMPÔTS ET TAXES :

Impôts locaux (TH, TFPB, TFPNB, TP), taxes pour utilisation des services publics et du domaine (taxes d'enlèvement des ordures ménagères, funéraires, droits de place, de stationnement, sur l'électricité, additionnelles aux droits de mutation...).

## INTERCOMMUNALITÉ :

Elle permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public soit pour assurer certaines prestations, soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme. Contrairement aux collectivités territoriales, les structures intercommunales n'ont pas de compétences limitées.

## OPÉRATIONS D'ORDRE :

Écritures comptables de transferts entre la section de fonctionnement et la section d'investissement ou pour opérations patrimoniales.

## PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE :

Constitués principalement par les droits d'entrée aux différents services publics locaux (redevances et droits des services à caractère culturel, sportif, de loisirs, social, périscolaires et d'enseignement).

## PRODUITS FINANCIERS :

Produits liés à la gestion financière (produits de participations, des valeurs mobilières de placement...).

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Ressources en principe régulières constituées par les produits d'exploitation des services publics, des dotations de l'État et participations diverses provenant d'autres organismes ou collectivités publics et les recettes fiscales.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Ressources fiscales (taxe locale d'équipement, par exemple) et ressources non fiscales (subventions d'investissement et d'équipement, attributions du fonds de compensation pour la T.V.A., produit des cessions d'immobilisations, des emprunts...) permettant à la collectivité de financer ses investissements.

## RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ :

Excédent ou déficit de la section de fonctionnement de l'exercice N-1 reporté sur le budget de l'exercice N.

## SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION REPORTÉ :

Excédent ou déficit de la section d'investissement de l'exercice N-1 reporté sur le budget de l'exercice N.

## SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES :

Subventions versées à d'autres collectivités pour la participation au financement de réalisations et travaux communs.

## SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

Il s'agit des subventions d'investissement et des subventions d'équipement perçues par la collectivité pour la participation au financement des acquisitions de biens ou pour la réalisation d'équipements.

## VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

## VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.



Crédit photo : Corbis.

## **Dexia Crédit Local**

**Direction Régionale Paris & île-de-France Ouest**

1 passerelle des reflets  
Tour Dexia la Défense 2  
TSA 92 202 - 92919 La Défense Cedex  
Tél. : 01 58 58 84 47  
Fax : 01 58 58 70 50

[www.dexia-creditlocal.fr](http://www.dexia-creditlocal.fr)  
banque et expertise en ligne

**DEXIA**